



GdB

Notification de disqualification (carton noir)

Formulaire

adoption : CA du 18/04/2020 entrée en
vigueur : 01/09/2020 validité :
permanente
secteur : Pratiques compétitives
remplace : Chap.07.04.F01-2025/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Document à remplir en deux exemplaires : un destiné au joueur fautif, l'autre au juge-arbitre.

Date :

Compétition :

Juge-arbitre:

NOM Prénom du joueur fautif :

N° de licence :

Remarque préliminaire : Le fait pour le joueur de signer le présent formulaire ne signifie en aucun cas acceptation ou reconnaissance d'une sanction disciplinaire. Il indique que le joueur a reçu notification de ses droits et devoirs suite au carton délivré.

Madame, Monsieur,

Vu le règlement disciplinaire fédéral,
Vu le règlement des cartons,

Au cours de la compétition ci-dessus, vous avez fait l'objet d'une mesure de disqualification pour mauvaise conduite par le juge-arbitre (carton noir). Le présent formulaire expose les procédures et sanctions auxquelles cette disqualification vous expose, ainsi que vos moyens de défense et recours.

1. PRINCIPES

Selon les Règles du Jeu, la délivrance d'un carton noir entraîne la disqualification immédiate du fautif pour la compétition en cours. Selon l'article 10 du règlement disciplinaire fédéral, des poursuites disciplinaires sont engagées d'office contre tout licencié ayant fait l'objet d'une disqualification. Les poursuites disciplinaires suite à une disqualification sont de la compétence exclusive de la commission disciplinaire fédérale.

2. GRIEFS

Les griefs retenus contre vous consistent en la mauvaise conduite ayant conduit le juge-arbitre à vous infliger un carton noir.

3. CONVOCATION ET DROITS

Conformément à l'article 13 du règlement disciplinaire fédéral, vous recevrez prochainement une convocation dans laquelle figurera :

- Les griefs retenus à votre encontre ;
- Les informations utiles (date, heure et lieu (présentiel ou visioconférence) de l'audience disciplinaire) ;
- Vos différents droits, listés au sein de l'article 13 précité (ex : consultation du rapport et de l'intégralité du dossier avant l'audience, demande d'audition de la personne de votre choix, etc.).

4. SUSPENSION

Un licencié ayant fait l'objet d'une disqualification par le juge-arbitre d'une compétition est suspendu à titre conservatoire de toute compétition, sous le contrôle du Secrétaire général de la Fédération, jusqu'à publication de la décision de la commission disciplinaire de première instance (2 mois maximum à compter du fait générateur).

5. DÉCISION ET APPEL

Conformément aux articles 17 et 19 du règlement disciplinaire fédéral, la décision vous sera notifiée avec les voies et délais de recours (dans les 7 jours).

Signature du licencié fautif	Signature du juge-arbitre
------------------------------	---------------------------

En cas de refus de signature du joueur fautif, identification d'un témoin :	
NOM Prénom :	Signature
N° de licence :	

Document à transmettre par le juge-arbitre :

- joint à son rapport ;
- au secrétariat arbitrage de la FFBaD : arbitrage@ffbad.org, accompagné d'un rapport circonstancié.